## 33818 - Celui qui se rase pendant les dix jours se trompe mais son sacrifice reste valable.

**question**

Le sacrifice reste -t-il valide et acceptable s'il est effectué par celui qui, tout en ayant l'intention de le faire, s'est rasé au cours des dix premiers jours du 12e mois.

**la réponse favorite**

Louange à Allah.

Cheikh Ibn Outhaymine a dit : Oui, le sacrifice est acceptable, mais son auteur aura désobéi (à Allah). Cependant, la croyance populaire selon laquelle le sacrifice est invalide si son auteur a auparavant enlevé une partie quelconque de ses cheveux, de ses ongles ou de son corps, est inexacte, car il n'y a aucun rapport entre le sacrifice et ces actes . Ach-Charh al-mumti', 7/533.

Allah le sait mieux.